

Durée : 3 heures



## Prérequis

Aucun prérequis nécessaire



## Public destinataire

Cadres et gestionnaires en charge des Ressources Humaines



## Votre formateur

Juriste - Docteur en droit public



## Pédagogie

- Analyse des difficultés rencontrées
- Explications théoriques par le formateur



## Modalités d'évaluation

Quizz d'évaluation



## Sessions en ligne

Durée : 3 heures

- Le 19 janvier 2023 - de 09h00 à 12h00
- Le 22 juin 2023 - de 09h00 à 12h00
- Le 17 octobre 2023- de 9h00 à 12h00



## Tarif

350,00 € Net/Personne  
(Exonération TVA)



## Inscriptions

**Séverine Gauthier**

Par mail : [formation@info-decision.fr](mailto:formation@info-decision.fr)

Par téléphone : 01.64.85.00.03

Retrouvez toutes nos formations sur  
[www.info-decision.fr](http://www.info-decision.fr)

## Objectif

Sécuriser les recours aux agents vacataires pour éviter le risque de requalification en agent contractuel avec ses conséquences.

## Programme

### 1 - La définition du vacataire

- L'absence d'une définition légale et réglementaire
- La distinction du vacataire des autres agents contractuels de la fonction publique

### 2 - La gestion des vacataires

- Les limites des droits des vacataires
- Le régime social des vacataires

### 3 - La rédaction de l'acte d'engagement du vacataire

- Les procédures à respecter
- Les mentions obligatoires de l'acte d'engagement

### 4 - La contestation de la qualité de vacataire

- L'occupation d'un emploi relevant d'un besoin permanent et non occasionnel
- Les différents recours
- La réparation du préjudice subi par le vacataire

### 5 - L'indemnisation chômage du vacataire

- La délivrance des documents liés à la rupture de l'acte d'engagement
- La recherche du débiteur de l'indemnisation chômage du vacataire

### 6 - Questions diverses et évaluation